

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2019-060

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 25 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-cinq du mois de Juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de la Mairie d'AIRVAULT, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

18 présents + 4 pouvoirs (22 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Frédérique DAMBRINE, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Bousais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

4 pouvoirs :

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Jean Pierre CESBRON a donné pouvoir à Claude SERVANT
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Claire SAINCOURT, Jean-Pierre CESBRON, Mathias DIXNEUF, Philippe MORIN, Joël MEUNIER, Céline PIGNON, Eric VILAIN, Jean Michel PROUST

Membre suppléant sans voix délibérative : Alain GILLES

Jeanne BARIGAULT a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 20 juin

STATUTS

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe
- Vu les articles L. 2224-37, L. 5211-17, L. 5211-20, L.5214-16 et L. 5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet

- Considérant que la réflexion sur le remplacement des véhicules thermiques et la recherche d'énergies alternatives constitue une problématique dans lesquelles les EPCI à fiscalité propre doivent être conduits à intervenir avec l'ensemble des acteurs publics locaux en matière de transition énergétique,
- Considérant que, dans ce contexte, et parce que l'échelle communale n'apparaît pas la plus pertinente pour mener une réflexion sur les politiques de déplacement, il apparaît utile que la Communauté se dote d'une compétence en matière d'infrastructures de charge,
- Considérant que, pour qu'un arrêté préfectoral puisse être adopté sur cette modification statutaire, l'accord d'une majorité qualifiée de communes membres de la Communauté (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant en outre nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune la plus

nombreuse, si sa population est supérieure au quart de la population totale des membres de la Communauté) est requis,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Approuve l'ajout au 1^{er} octobre 2019 parmi ses compétences statutaires d'une compétence supplémentaire en matière d'infrastructures de charge et approuve en conséquence la modification de ses statuts tels qu'annexés dans les termes suivants :
 - « Infrastructures de charge : Création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules ou des navires » au sein des compétences facultatives
- ✓ Invite les conseils municipaux des communes membres à se prononcer dans un délai de trois mois sur cette modification statutaire.
- ✓ Demande au Préfet de bien vouloir adopter l'arrêté requis, dès que l'accord des communes membres dans les conditions légalement prévues aura été obtenu.
- ✓ Invite Monsieur le Président à prendre toute mesure utile et notamment à transmettre, pour la mise en œuvre de la procédure de modification statutaire, la présente délibération avec le projet de statuts modifié à ses communes membres.

A Airvault, le 25 juin 2019
Le Président,
Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20190625-D2019060A-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2019

Publication le : 03-07-2019

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

Statuts de la Communauté de Communes

Airvaudais-Val du Thouet

La Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet exerce l'ensemble des compétences détaillées ci-après :

A. Compétences obligatoires

- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

B. Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- En matière d'assainissement : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif ;
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.
- Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Eau.

C. Compétences facultatives

- Dans le domaine de la politique de l'emploi
 - Participation au financement des Missions locales et aux actions liées à l'emploi
- Dans le domaine culturel
 - Développement culturel sur le territoire
 - Animation et gestion d'activités culturelles dont les moyens sont considérés comme facteur de développement local :
 - Soutien financier aux associations pour l'organisation d'animations socioculturelles
 - Soutien financier aux écoles de musique sur le territoire communautaire

- Participation financière et mise à disposition de moyens aux radios locales
- Participation au développement culturel avec le centre socio Culturel Airvaudais-Val du Thouet (soutien financier et prêt de matériel au centre socio-culturel)
- Dans le domaine de la petite enfance
 - Construction, réhabilitation, rénovation et entretien des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et des Relais d'Assistants Maternelle (RAM) et halte-garderie
 - Aides au fonctionnement aux Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), au Relais d'Assistants Maternelles (RAM) et au Point d'Animation Jeunesse (PAJ).
 - Coordination et développement d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse, itinérance du lieu « Petite enfance » sur le territoire de la Communauté de communes.
- Dans le domaine de l'informatique et communication
 - Développement des technologies de l'information et de la communication et conseils en matière de ressources informatiques, logicielles et multimédias intéressant l'ensemble des communes membres,
 - Communication :
 - Gestion et développement du site internet communautaire
 - Promotion de l'image communautaire
 - Etablissement et exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux-Sèvres.
- Dans le domaine des itinéraires de randonnée
 - Mise en place de chemins de randonnées répondant au cahier des charges du comité départemental de la randonnée pédestre des Deux-Sèvres
 - La création et aménagements des itinéraires cyclables
- La Chevalerie du Thouet
 - Développement de son activité
 - Etude d'implantation, réalisation, entretien et fonctionnement
- Autres équipements :
 - Étude d'implantation, construction, entretien et fonctionnement de Maisons de santé
 - Etude d'implantation, réalisation, location de logements et bureaux liés à la gendarmerie à AIRVAULT
- Infrastructures de charge :
 - Création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules ou des navires

079-200041416-20190625-D2019060A-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2019

Publication le : 03-07-2019

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48